

Séance du 16 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire de Marcillac-Saint-Quentin.

PRESENTS :

Date de la convocation : 10/04/2024 Date d'affichage : 10/04/2024	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice		PHILIP Sandrine
	BLANC Hervé	ROUGIER Cédric	DELIBIE Marcelle	NOUAILLES Hervé
Nombre de Conseillers :	HIRSCH Yuri	PLANCASSAGNE Solène	LEBON Patricia	RAMIÈRE Benoit
En exercice :	14			
Présents :	13			
Votants :	14	DOURSAT Adrien	MALBEC Anne-Marie	

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E) (S) AVEC PROCURATION :

LASCOMBE Christine (Procuration à PHILIP Sandrine)

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E) (S) :

/

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Sandrine PHILIP a été désigné(e) Secrétaire de Séance et déclare accepter ces fonctions.

Délibération n° 202403_45	REVISION LOYER LOGEMENT B MME BELACEL
--	--

Monsieur Le Maire rappelle que le bail de location de l'appartement « logement B » situé à Saint Quentin, 1011 route Jules Ferry, entre la commune et Mme BELACEL a été signé par les deux parties le 30/04/2022, et prévoit chaque année une révision du montant du loyer au 1^{er} mai en fonction de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Dans le cadre du suivi juridique du service ADIL'SUR de l'ADIL24, la révision du loyer au 1^{er} mai 2024 se décompose comme suit :

Dernier loyer pratiqué : 511,00 €

1^{er} trimestre 2024 – valeur : 143,46 – INSEE 12 avril 2024

$$\frac{511,00 \text{ €} \times 143,46}{133,93} = 547,36 \text{ €}$$

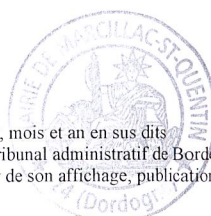
Le loyer à compter du 1^{er} mai 2024 s'élèverait à 547,36 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de fixer le montant du loyer mensuel à 547,36 € à compter du 1^{er} mai 2024

VOTES : Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 1

Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ